

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 10.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- **En exercice** : 18
- **Présents** : 14
- **Votants** : 16 (2 procurations)
- **Suffrages exprimés** : 16 (16 pour)
- **Secrétaire de séance** : M. Florent ARMAND

Le trois avril deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentés : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.
MORENO Juan représenté par MARTIN Florent à qui il a donné procuration.

Absents excusés : D'HEILLY Alain, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Annulation de la délibération ayant pour objet le recrutement d'un AMO pour la mise en place d'une MOUS en faveur de la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire de la CCSB

Par délibération n°33.22 du 26 juillet 2022, le bureau communautaire avait approuvé le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en place d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) en faveur de la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire de la CCSB. Cette consultation devait se dérouler sur 3 ans, en 4 phases pour un montant estimé à 80 000 € HT.

Pour rappel, la MOUS consiste à réaliser un diagnostic économique et social de la situation des gens du voyage présents sur l'aire provisoire de Soleihet, afin de leur proposer des solutions et notamment celle des terrains familiaux.

A la suite de plusieurs réunions de travail de la conférence d'entente avec des représentants de Provence Alpes Agglomération (PAA), il est apparu souhaitable que les 2 intercommunalités collaborent sur ce projet.

Aussi, la conférence propose d'annuler la délibération n°33.22 du 26 juillet 2022.

Une partie des missions prévues initialement dans le cadre de ce marché serait réalisée un interne (notamment le diagnostic de l'existant).

Le montant du marché ainsi modifié serait inférieur à 40 000 € HT. Le lancement de la consultation et son attribution seraient donc réalisés dans la cadre de la délégation donnée au président pour les marchés inférieurs à 40 000 € HT.

Le planning de réalisation serait de 12 mois, renouvelable une fois 12 mois.

PAA participerait financièrement à la réalisation de cette mission à hauteur de 9/23^{ème}.

Cette clef de répartition correspond au nombre d'emplacements prévus sur la future aire d'accueil de Soleilhet, soit 23 emplacements en tout, 9 pour PAA et 14 pour la CCSB. Elle serait actée dans la cadre de la nouvelle convention d'entente avec PAA pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Soleilhet.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire annule la délibération n°33.22 du 26 juillet 2022, ayant pour objet le recrutement d'un AMO pour la mise en place d'une MOUS en faveur de la sédentarisation des gens du voyage présents sur l'aire provisoire de Soleilhet,

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 07 AVR. 2023